

Le catalogue des formations 2024



INSTITUT



**DES CONSTRUCTEURS
ET DES PROMOTEURS**

L'Institut des Constructeurs et des Promoteurs: l'expert pour vos formations

L'Institut des Constructeurs et des Promoteurs met à votre disposition des formations de haut niveau. Pour vous accompagner concrètement et efficacement, l'Institut vous propose des modules de formations mises à jour des dernières évolutions législatives et pratiques métiers.

Nous vous invitons à découvrir, au travers de ce catalogue, les meilleures formations concernant les métiers de promoteur immobilier, constructeur de maisons individuelles, aménageur et rénovateur réalisées par les meilleurs experts dans les domaines précités.

Nos formations inter vous accueillent en distanciel et vous accompagnent dans les évolutions de vos pratiques professionnelles avec une approche pédagogique mixant les apports théoriques et pratiques pour des applications directement exploitables en situation professionnelle. Un soin tout particulier a été apporté au choix de l'équipe d'intervenants: l'excellence dans les domaines d'expertises ainsi que les bonnes qualités pédagogiques ont été vérifiées au préalable. A la demande, toutes les références de notre catalogue peuvent être programmées en intra en présentiel ou en distanciel en collaboration avec l'Institut.

Le numéro de prestataire de formation de l'Institut des Constructeurs et des Promoteurs est le : 11 75 54819 75

Pourquoi nous faire confiance?

97% de clients satisfaits et 95% recommandent nos formations en 2023

Inscriptions

Par courrier: Institut des Constructeurs et des Promoteurs, 28 rue de l'Amiral Hamelin 75016 Paris.

Vous pouvez vous inscrire par courrier, en précisant l'intitulé de la formation choisie, la date, nom et prénom du ou des stagiaires, fonction, société, adresse, n° de mobile, adresse mail, nom et prénom du responsable formation ainsi que son adresse mail.

Par mail: formation@institutcp.com

Vous pouvez également transmettre votre demande par mail. Vous recevrez en retour une Convention de Formation à signer et à nous retourner

Pour votre bonne information, les modules de formation proposés dans ce catalogue sont accessibles à la plupart des personnes handicapées. Nous attachons une grande importance à pouvoir dispenser nos formations aux personnes porteuses d'un handicap. N'hésitez pas à prendre contact avec nous sur ce sujet.



Nos modules de formation

Constructeurs de Maisons Individuelles

Etude & Pratique du Contrat de Construction de Maison individuelle. 7h en distanciel

« Jusqu'à la réception de travaux » en construction de maison individuelle. 7h en distanciel

Aménageurs/Lotisseurs

Techniques de division du sol, de l'espace et du bâti et permis d'aménager - 7h en distanciel

Promoteurs Immobiliers

Le Bilan Promoteur 7h en distanciel

Etude & Pratique du contrat de VEFA. 7h en distanciel

Rénovateurs

Etude & Pratique du Contrat de Rénovation Extension. 7h en distanciel

Il est possible, en cours d'année, que l'Institut des Constructeurs et des Promoteurs propose de nouveaux modules de formation en fonction des attentes des professionnels.

L'Institut des Constructeurs et des Promoteurs est attaché à la qualité des formations proposées et soucieux de répondre aux besoins des constructeurs de maisons individuelles, des promoteurs immobiliers, des aménageurs et des rénovateurs.

Etude & Pratique du Contrat de Construction de maison individuelle. 7h en distanciel

Dates: 20 mars 2024

Objectifs de la formation:

Connaître le Contrat de Construction de maison individuelle en théorie et en pratique

Méthode pédagogique:

Alternance de théories et d'études de cas pratiques

Formation en distanciel via l'application ZOOM

Une évaluation des acquis est faite en fin de formation sous la forme d'un QUIZZ

Publics: Constructeur de maisons individuelles

Prérequis: aucun

Formation en intra-entreprise possible selon le nombre d'inscrits

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sauf pour les situations de handicap visuel ou auditif. Si c'est le cas merci de bien vouloir prendre contact avec nous à fin que nous vous propositions une solution.

Coût: 684€ TTC (soit 480€ H.T) par participant si vous êtes membre de l'Institut et de 804€ TTC (soit 570€ HT) si vous n'êtes pas membre de l'Institut

Vous souhaitez des informations complémentaires sur cette formation: n'hésitez pas à prendre contact par mail à formation@institutcp.com

Plan de formation

Analyser le contexte historique de la loi du 16 juillet 1971 à la loi du 19 décembre 1990

Le champ d'application du CCMI

Le CCMI par rapport aux autres contrats de construction

Le CCMI avec plan par rapport au CCMI sans plan

Le régime d'ordre public du CCMI

Les dispositions communes aux CCMI

Le régime spécial du CCMI sans plan

Etude de cas et échanges avec la salle

Formalisme du CCMI

Conditions suspensives à la formation du CCMI

Rétractation du maître de l'ouvrage

Paiement du prix et réalisation des travaux de construction

Garantie de livraison des travaux

Protection des sous-traitants

Risques contentieux

Etude de cas et échanges avec la salle

**Satisfaction
stagiaires**

« Jusqu'à la réception de travaux » en construction de maison individuelle. 7h en distanciel

Dates: 5 mars 2024 / 13 mai 2024 / 1 octobre 2024

Objectifs de la formation:

Connaître les obligations du contrat de construction de maison individuelle pour la phase chantier

Appréhender au mieux la partie chantier avec le client et cela jusqu'à la levée des réserves et suivi des services après-vente

Méthode pédagogique:

En visioconférence via l'application ZOOM

Alternance de théories et d'études de cas pratiques

Formation en distanciel via l'application ZOOM

Une évaluation des acquis est faite en fin de formation sous la forme d'un QUIZZ

Publics:

Publics: Constructeur de maisons individuelles, conducteur de travaux,

Prérequis: aucun

Coût: 684€ TTC (soit 570€ H.T) par participant si vous êtes membre de l'Institut et de 804€ TTC (soit 670€ HT) si vous n'êtes pas membre de l'Institut

Formation en intra-entreprise possible selon le nombre d'inscrits

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sauf pour les situations de handicap visuel ou auditif. Si c'est le cas merci de bien vouloir prendre contact avec nous à fin que nous vous proposons une solution.

Vous souhaitez des informations complémentaires sur cette formation: n'hésitez pas à prendre contact par mail à formation@institutcp.com

Plan de formation:

Partie 1 : Rappel de la loi de 90 pour la phase chantier, rappelant les obligations des constructeurs vis à vis de la loi, du code de la construction et de l'habitation, du code civil, et de la NF P 03-001.

Partie 2 : Le déroulé de cette seconde partie suivra le phasage chantier partant de la MAP, jusqu'à la gestion des SAV après réception.

Rappel des levées des conditions suspensives

Le Rdv de MAP : la clé de la confiance client

Gestion des travaux supplémentaires et des avenants

La pratique des rendez-vous chantier aux phases appels de fonds

Responsabilité du chantier et gestion des travaux réservés clients

Les phases préalables à la réception

La pratique de la réception de travaux

Organisation de la réunion

L'état des lieux et son PV de réception

Le règlement final des 5%

Remise des clés et documents administratifs

Clôture de la réunion

Rappel des garanties

Levées des réserves et suivi des SAV

**Satisfaction
stagiaires**

Etude & Pratique du Contrat de Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) – 7h en distanciel

Dates: 15 octobre 2024

Objectifs de la formation:

Connaître le Contrat de Construction de maison individuelle en théorie et en pratique

Méthode pédagogique:

Alternance de théories et d'études de cas pratiques

Formation en distancie l'via l'application ZOOM

Une évaluation des acquis est faite en fin de formation sous la forme d'un QUIZZ

Publics:

Promoteur immobilier, constructeur de maisons individuelles, aménageur, lotisseur

Prérequis: aucun

Formation en intra-entreprise possible selon le nombre d'inscrit

Coût: 684€ TTC (soit 570€ H.T) par participant si vous êtes membre de l'Institut et de 804€ TTC (soit 670€ HT) si vous n'êtes pas membre de l'Institut

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sauf pour les situations de handicap visuel ou auditif. Si c'est le cas merci de bien vouloir prendre contact avec nous à fin que nous vous propositions une solution.

Vous souhaitez des informations complémentaires sur cette formation: n'hésitez pas à prendre contact par mail à formation@institutcp.com

Plan de formation

Introduction

- 1/Définition
- 2/Références textuelles (articles 1601-1 à 1601-4 du Code civil et articles L. 261-1 et suivants et R. 261-1 et suivants du CCH)
- 3/Domaine
- 4/Distinction avec le contrat de vente d'immeuble à construire

I/Contrat préliminaire

- 1/Contenu du contrat
- 2/Dépôt de garantie
- 3/Droit de rétractation

II/Contrat de vente

- 1/Contenu
- 2/Paiement du prix

III/Livraison du logement

- 1/Obligation de délivrance du vendeur
- 2/Réception de l'immeuble
- 3/Livraison du bien
 - a/Parties à la livraison (vendeur + acquéreur)
 - b/Transfert de propriété et de responsabilité du vendeur à l'acquéreur
 - c/Point de départ de la garantie des vices de construction et défauts de conformité apparents

IV/Garanties

- 1/Garanties d'achèvement
- 2/Garanties liées à la construction en elle-même

V/Assurances

Obligation pour l'acquéreur et pour tous les intervenants à la construction de souscrire une assurance dommages-ouvrage.



**Nouvelle
formation**

Les enjeux du bilan promoteur: contexte, analyse, leviers et mise en situation. 7h en distanciel

Dates: 16 janvier 2024 / 19 mars 2024 / 13 juin 2024

Objectifs de la formation:

- Intégrer l'ensemble des contraintes juridiques, administratives et financières d'un bilan promoteur.
- Comprendre l'équilibre financier par la méthode du compte à rebours
- Analyser l'approche par ratios prudentiels et définir quels sont les perturbateurs potentiels risquant de rompre l'équilibre financier du bilan.

Méthode pédagogique:

Alternance de théories et d'études de cas pratiques
Formation en distanciel via l'application ZOOM
Une évaluation des acquis est faite en fin de formation sous la forme d'un QUIZZ

Publics:

Promoteur immobilier, constructeur de maisons individuelles, AMO, responsable de programme

Prérequis: aucun

Coût : 684€ HT (soit 570€ TTC) par participant si vous êtes membre de l'Institut et de 804€ HT (soit 670€ TTC) si vous n'êtes pas membre de l'Institut

Formation en intra-entreprise possible selon le nombre d'inscrits

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sauf pour les situations de handicap visuel ou auditif. Si c'est le cas merci de bien vouloir prendre contact avec nous à fin que nous vous propositions une solution.

Vous souhaitez des informations complémentaires sur cette formation: n'hésitez pas à prendre contact par mail à formation@institutcp.com

Plan de la formation

Le montage juridique et financier d'une opération immobilière

Les spécificités du montage juridique d'une opération immobilière

La relation entre le promoteur, ses associés, sa structure support et l'impact de cette notation de rentabilité sur les objectifs d'une opération immobilière.

Les différents postes de dépenses et de recettes d'une opération.

Détermination et ajustement des ratios prudentiels

La vie d'un bilan et son évolution. Comment garantir la tenue des ratios initiaux ?

Le principe de la VEFA, le paiement progressif et la notion de prévision de trésorerie

Le cas du bilan d'aménagement et de revente à opérateurs

Conseils et échanges sur la meilleure approche pour valoriser correctement la valeur liée à la « charge foncière » puis le prix du foncier lui-même.

Cas pratiques et mises en situation

La méthode pédagogique vise à illustrer chaque item de la formation par des exemples, des anecdotes, des cas concrets et un retour d'expérience entre le formateur et les stagiaires.

A l'issue d'une première partie théorique permettant d'apprécier le cadre dans lequel les bilans financiers sont réalisés, une mise en situation est proposée la dernière demi-journée. Elle vise à mettre en pratique l'ensemble des champs de compétences acquis durant la formation.

Sur base de données d'urbanisme et de marché qui sont transmises aux stagiaires, il leur est demandé de réaliser un bilan promoteur à compte à rebours, et de déterminer la « charge foncière admissible » permettant de maintenir leur objectif de marge. A l'issue, une mise en commun et une correction sont réalisées.

Au travers de cette situation initiale seront abordées des notions complémentaires de cash-flow global, de taux de TVA différenciés et de prévision de trésorerie.

**Satisfaction
stagiaires**

Techniques de division du sol, de l'espace et du bâti et permis d'aménager - 7h en distanciel

Dates: 18 juin 2024 / 8 octobre 2024 / 5 novembre 2024

Objectifs de la formation:

Comprendre les techniques de division du sols, de l'espace et du bâti ainsi que du permis d'aménager
Connaître la pratique du PCVD en lotissement
Maîtriser la pratique de la TVA sur marge

Méthode pédagogique:

Alternance de théories et d'études de cas pratiques
Formation en distanciel via l'application ZOOM.
Une évaluation des acquis est faite en fin de formation sous la forme d'un QUIZZ

Publics:

Aménageur, lotisseur, constructeur de maisons individuelles, AMO

Prérequis: aucun

Coût: 684€ TTC (soit 570€ H.T) par participant si vous êtes membre de l'Institut et de 804€ TTC (soit 670€ HT) si vous n'êtes pas membre de l'Institut

Formation en intra-entreprise possible selon le nombre d'inscrit

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sauf pour les situations de handicap visuel ou auditif. Si c'est le cas merci de bien vouloir prendre contact avec nous à fin que nous vous propositions une solution.

Vous souhaitez des informations complémentaires sur cette formation: n'hésitez pas à prendre contact par mail à formation@institutcp.com

Plan de la formation

I – PRESENTATION DES TECHNIQUES DE DIVISION

- La notion d'unité foncière
- Le permis d'aménager valant lotissement
- Le permis de construire valant division
- Le PCVD avec lotissement
- La notion de division primaire
- La division à l'intérieur d'une ZAC
- Les autres différents cas de détachement de terrain
- La division issue d'un PUP (projet urbain partenarial)
- La copropriété verticale et horizontale

II – LE PCVD SANS LOTISSEMENT

- Cas pratique n°1 PCVD et division primaire
- Cas pratique n°2 PCVD et division en volumes
- Cas pratique n°3 PCVD et lotissement déclaré
- Cas pratique n°5 Chercher l'erreur
- Cas pratique N°6 Unité foncière

III – Point sur la TVA sur marge

IV- QCM

**Satisfaction
stagiaires**

Etude & Pratique du Contrat de Rénovation Extension. 7h en distanciel

Dates: 28 mai 2024 et 25 juin 2024

Objectifs de la formation:

Connaitre le Contrat de Rénovation Extension en théorie et en pratique

Méthode pédagogique:

Alternance de théories et d'études de cas pratiques

Formation en distanciel via l'application ZOOM

Une évaluation des acquis est faite en fin de formation sous la forme d'un QUIZZ

Publics:

Promoteur immobilier, constructeur de maisons individuelles, AMO, responsable de programme, aménageurs

Prérequis: aucun

Formation en intra-entreprise possible selon le nombre d'inscrits

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sauf pour les situations de handicap visuel ou auditif. Si c'est le cas merci de bien vouloir prendre contact avec nous à fin que nous vous proposons une solution.

Coût : 684€ HT (soit 570€ TTC) par participant si vous êtes membre de l'Institut et de 804€ HT (soit 670€ TTC) si vous n'êtes pas membre de l'Institut

Vous souhaitez des informations complémentaires sur cette formation: n'hésitez pas à prendre contact par mail à formation@institutcp.com

Plan de la formation

Présentation du contrat de rénovation
Domaine du contrat de rénovation-extension
Distinction du contrat de rénovation des autres contrats de construction
Approche prospective d'une réforme du contrat de rénovation

Formation et contenu du contrat de rénovation
Le devoir d'information précontractuelle
La rencontre des consentements
Le formalisme et le contenu obligatoire du contrat
Les conditions suspensives
La fixation du prix
La cession des droits de propriété intellectuelle et industrielle
La protection du maître de l'ouvrage contre les clauses abusives

L'exécution du contrat de rénovation
Les obligations du Maître de l'Ouvrage
Les obligations de l'Entrepreneur
Le pouvoir de résiliation unilatérale du Maître de l'Ouvrage

Garanties et risques du contrat de rénovation
Sanctions en cas de perte de l'ouvrage
La réception de l'ouvrage
La garantie de parfait achèvement
La garantie biennale de bon fonctionnement
La garantie décennale
La garantie de livraison
Les assurances obligatoires

Le recours à la sous-traitance

**Satisfaction
stagiaires**

Conditions générales de vente

1– Les présentes conditions s’appliquent à toute inscription à une formation en présentiel ou en distanciel de type inter ou intra-entreprises et organisée par l’Institut des Constructeurs et des Promoteurs. L’inscription à une formation confère à l’inscrit la qualité de « client » et implique l’acceptation sans réserve des présentes conditions générales

2-Incription à une formation: Le bulletin d’inscription complété peut être retourné par mail ou par courrier postal. A réception, l’Institut transmet la convention de formation ainsi que le règlement intérieur. La convention comprenant date, heure et lieu de formation est transmise au plus tard 7 jours avant la formation. Elle est accompagnée par un plan d’accès et à la demande d’une liste des hôtels avoisinants si de besoin.

3-Le prix par participant est stipulé HT. Il faut y rajouter la TVA au taux en vigueur. Ce prix est forfaitaire et couvre (sauf formation intra entreprises) les frais pédagogiques, la documentation et la (ou les) pause et le (ou les) déjeuner en présentiel.

4-Dispositions financières. Le règlement doit être transmis en totalité à l’inscription sauf conditions particulières accordées par écrit par l’Institut. Si le client souhaite que le règlement soit effectué par un organisme payeur désigné par le client, ce dernier doit expressément indiquer sur son bulletin d’inscription les coordonnées exactes de l’organisme. Le client procède directement à une demande de prise en charge. Le client reste en tout état de cause seul responsable du paiement. Le client peut effectuer le paiement par chèque ou par virement. Si le paiement est réalisé par chèque, ce dernier est encaissé lorsque la formation est effectuée.

5-Conditions d’annulation par l’organisateur. Dans le cas où l’organisateur serait contraint d’annuler pour des raisons de force majeure ou par décision des pouvoirs publics, il s’engage à proposer une nouvelle action programmée dans les 6 mois suivants celle annulée, sans frais supplémentaire. Si le client ne souhaite pas reporter sa participation, l’Institut remboursera les sommes indûment perçues du fait de l’annulation. Dans le cas où le nombre de participants à une session de formation serait jugé pédagogiquement insuffisant, l’Institut se réserve le droit d’ajourner une formation au plus tard 7 jours ouvrés avant la date prévue sous réserve d’en informer chaque stagiaire par mail. Une autre date de session pourra être proposée. En cas d’impossibilité de report les frais d’inscriptions seront intégralement remboursés sans que le client puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que se soit.

6-Conditions d’annulation par le client. 21 jours avant la date effective de la formation, l’Institut rembourse intégralement les sommes perçues sans pénalité. Au-delà, et sauf cas de force majeure (accident, décès, maladie sur présentation d’un certificat médical) 100% des frais d’inscription sont dus. Il en va de même si le (ou la) stagiaire de s’est pas présenté à la formation ou pour tout abandon en cours de formation.

7-Données à caractère personnel. L’Institut ne peut transmettre les données personnelles des participants à une personne extérieure sauf à l’intervenant réalisant la formation

8-Litiges. Compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris